

Le 9 décembre 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-408**

Développement Economique

Mission de maîtrise d'œuvre  
pour le projet d'aménagement  
de l'Espace Valmy à Mably

Marché avec le groupement  
REALITES BUREAU D'ETUDES (mandataire) /  
AGENCE D'ARCHITECTURE  
BROSSELDARD & TRONCY

Certifié exécutoire	<b>2 6 DEC. 2022</b>
Reçu en préfecture	<b>2 0 DEC. 2022</b>
Publié	<b>2 6 DEC. 2022</b>

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire «Développement économique – création, aménagement entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire» ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant la volonté de Roannais Agglomération de procéder à l'aménagement de la zone d'activités économiques de Valmy, route de Bonvert sur la commune de Mably ;

Considérant la consultation organisée en procédure adaptée le 13 juillet 2022 pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération ;

Considérant les trois offres reçues ;

Considérant qu'après analyse des offres, l'offre du groupement Réalités Bureau d'Etudes (mandataire) / Agence d'architecture Brosseledard & Troncy est économiquement l'offre la plus avantageuse ;

**DECIDE**

- D'approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'Espace Valmy à Mably avec le groupement Réalités Bureau d'Etudes (mandataire) / Agence d'architecture Brosseledard & Troncy ;
- De préciser que ce marché de maîtrise d'œuvre est conclu pour un forfait de rémunération provisoire de 64 909,66 € HT correspondant à un taux de rémunération de 2,90% du coût prévisionnel des travaux (238 264,00 € HT), auquel s'ajoutent les missions complémentaires suivantes :
  - o Modification du permis d'aménager et son règlement : 2 170,00 € HT (forfait) ;
  - o Cahier des charges pour l'étude de sol : 525,00 € HT (forfait) ;
  - o Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales : 3 010,00 € HT (forfait) ;
  - o Cahier des limites de prestations : 1 050,00 € HT (forfait) ;
- De dire que les dépenses seront prélevées en section d'investissement au budget annexe 13 – antenne Espace-Valmy – Déconstruction.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,

**Jacques TRONCY**

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

